



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

déchets ménagers

Question écrite n° 13952

Texte de la question

M. Francis Hillmeyer demande à Mme la ministre de l'écologie et du développement durable quelle suite elle entend donner, ou quelle réponse elle compte apporter aux associations du bassin potassique alsacien, qui protestent contre le choix technique et financier fait par la communauté de communes du bassin potassique en matière de tri sélectif. La grande majorité de la population est favorable au tri sélectif, qu'elle pratique largement, mais proteste contre la collecte des putrescibles (nauséabonde) et s'élève avec force contre le coût, qu'elle trouve très exagéré, pour un service qui oublie 2000 foyers et génère un déficit de 610 000 euros par an.

Texte de la réponse

La ministre de l'écologie et du développement durable a pris connaissance, avec intérêt, de la question relative aux difficultés de mise en place d'une collecte sélective de la fraction fermentescible des ordures ménagères (FFOM) dans la communauté de communes du bassin potassique dans le département du Haut-Rhin. La valorisation biologique des déchets, par compostage ou méthanisation, peut constituer un mode de traitement intéressant de la part correspondante des déchets à la charge des collectivités. L'épandage des composts ainsi produits permet d'apporter durablement de la matière organique aux sols agricoles. C'est en effet l'existence d'un débouché réel pour le compost produit qui doit conditionner la mise en place d'un tel traitement. Ce choix revient à la collectivité en fonction du contexte local. La présente question souligne le problème des nuisances occasionnées par la collecte et son coût fort élevé. Dans un tel cas, on ne peut manifestement pas parler de valorisation. D'autres expériences de collecte sélective de la FFOM déjà menées, notamment dans le cadre du programme Qualorg, ont montré qu'il était possible, grâce à la concertation et à une collecte adaptée au contexte local, d'obtenir de très bons résultats pour un coût raisonnable.

Données clés

Auteur : [M. Francis Hillmeyer](#)

Circonscription : Haut-Rhin (6^e circonscription) - Union pour la Démocratie Française

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 13952

Rubrique : Déchets, pollution et nuisances

Ministère interrogé : écologie

Ministère attributaire : écologie

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 10 mars 2003, page 1717

Réponse publiée le : 28 juillet 2003, page 6039